

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit mixte

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu la directive 2008/127/CE du 18 décembre 2008 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active sulfate de fer,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2015/2033 du 13 novembre 2015, renouvelant l'approbation de la substance active 2,4-D,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit mixte **FLORANID 4 A**

de la société COMPO FRANCE SAS

numéro de dossier n°2019-4402

Vu le courrier d'abandon des demandes n° 2014-1118 et 2016-1302 de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit FLORANID 4 A de la société COMPO France SAS (COMPO GmbH) en date du 5 mars 2019,

Considérant que la société COMPO France SAS (COMPO GmbH) souhaite abandonner sa demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit FLORANID 4 A, suivant le renouvellement de l'approbation des substances actives sulfate de fer et 2,4-D,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit mixte désigné ci-après est arrivée à échéance en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FLORANID 4 A
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	COMPO FRANCE SAS Zone Industrielle, 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE, FRANCE
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	0,7 % - 2,4-D ester de butyl glycol 26,8 % - sulfate de fer 0,1 % - dicamba
Numéro d'intrant	2000071
Numéro d'AMM	2000071
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/07/2019
Date limite pour la vente et la distribution	31/07/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/07/2019

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2014-1119 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le, 11.11.2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)